



Validité d'une attestation de crédit immobilier

Par **Moscowa**, le **31/08/2008** à **20:57**

Bonjour,

j'ai reçu il y a peu un courrier de ma banque, stipulant que mon crédit immo avait été intégralement remboursé.

il est inscrit que c'est une "attestation établie pour faire valoir ce que de droit", le tout signé par le responsable des prêts.

ne sachant pas comment cela était possible j'ai téléphoné au numéro indiqué et j'ai expliqué mon cas. le monsieur que j'ai eu au tel m'a demandé avec empressement de lui renvoyer l'original, ce qui m'a mis la puce à l'oreille...

je n'ai évidemment pas renvoyé le courrier mais maintenant je me pose la question de savoir si cette attestation est vraiment valable même si je n'ai pas remboursé mon crédit ??

merci

Par **Patricia**, le **31/08/2008** à **23:39**

Bonsoir,

Cette "attestation" est vraiment extraordinaire, je ne connaissais pas son existence...

Contactez votre organisme prêteur et demandez lui le solde de la somme

restand due.
Cordialement

Par **Moscowa**, le **31/08/2008** à **23:58**

je ne connaissais pas non plus ce genre d'attestation... il est mentionné dessus de la garder précieusement.

j'appellerais mardi mon ex banque, celle-qui m'a fait le prêt.
en tout cas le courrier vient de la maison-mère.

merci pour cette réponse.

Par **Patricia**, le **01/09/2008** à **07:04**

Il serait préférable d'envoyer un courrier en y joignant une photocopie de cette attestation.

Pas sûre qu'elle vous donne tous les renseignements par téléphone.
Essayez, ça ne vous engage en rien.

Bonne journée

Par **Moscowa**, le **01/09/2008** à **07:28**

lorsque j'ai appelé la mason-mère pour avoir des explications, le monsieur m'a demandé une copie pour voir de quelle genre d'attestation je parlais.
je lui ai envoyé par fax et c'est là qu'il m'a rappelée ne me disant de renvoyer l'original.

Par **Patricia**, le **01/09/2008** à **18:37**

Commencez par envoyer un courrier à la banque qui vous a prêté,
pour lui demander le décompte de la somme restant due.
Selon la date d'échéance à laquelle il sera arrêté, vérifiez si la somme est identique à celle qui figure sur votre tableau d'amortissement.
Ca vous permettra déjà un premier temps de savoir si cette attestation est véridique ou pas.
Ensuite, comme je le disais dans mon message précédent, écrivez au service figurant sur cette attestation pour lui demander des explications.
Pour ne pas vous démunir de l'original, envoyez leur une photocopie.
(certifiée conforme par votre mairie si elle accepte... je crois que la certification-conforme à l'original n'existe plus).